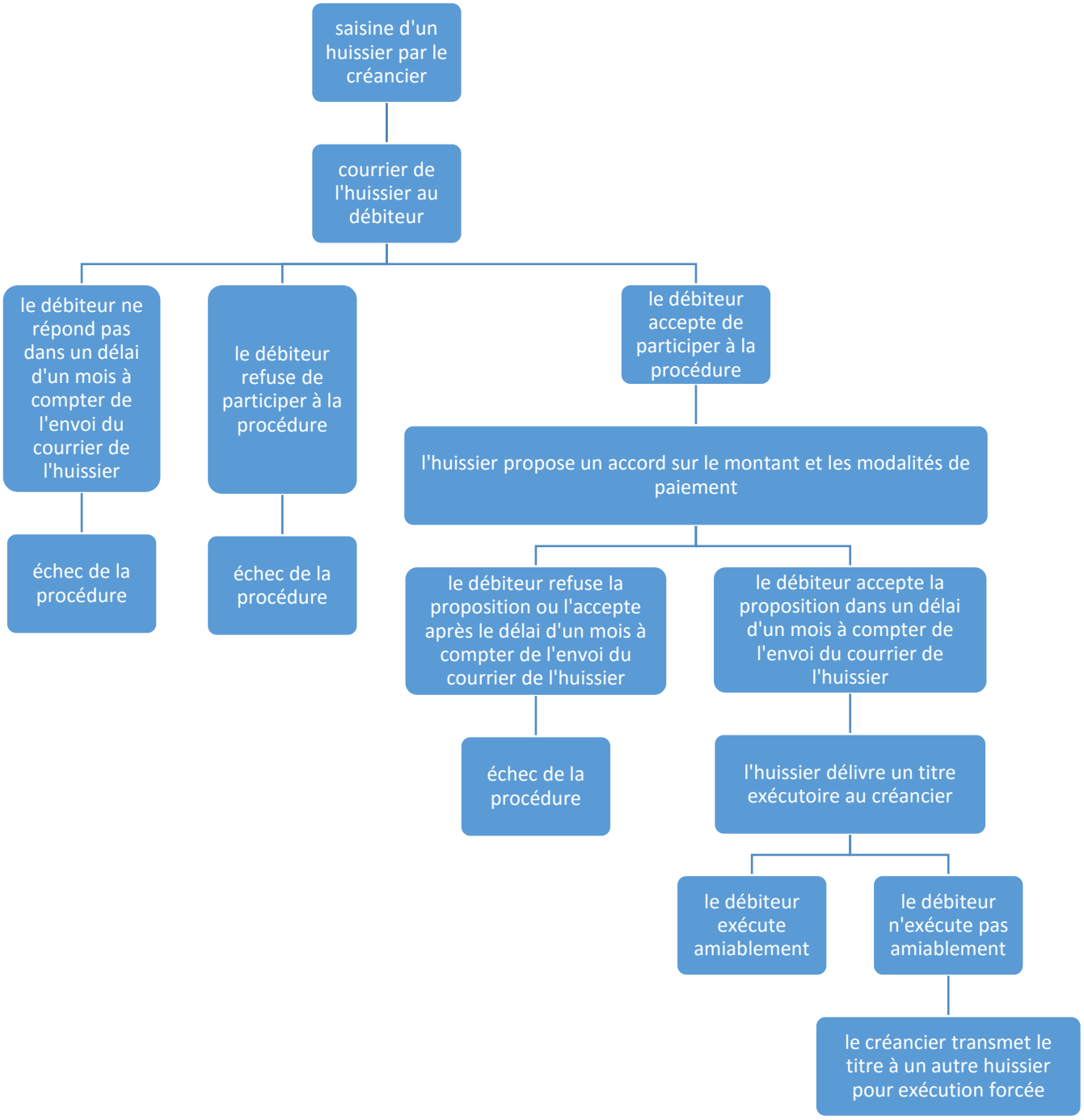
saisine d'un huissier par le créancier
courrier de l'huissier au débiteur
le débiteur ne répond pas dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du courrier de l'huissier
le débiteur refuse de participer à la procédure
le débiteur accepte de participer à la procédure
échec de la procédure
échec de la procédure
l'huissier propose un accord sur le montant et les modalités de paiement
le débiteur refuse la proposition ou l'accepte après le délai d'un mois à compter de l'envoi du courrier de l'huissier
le débiteur accepte la proposition dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du courrier de l'huissier
échec de la procédure
l'huissier délivre un titre exécutoire au créancier
le débiteur exécute amiablement
le débiteur n'exécute pas amiablement
le créancier transmet le titre à un autre huissier pour exécution forcée